

SOUTIEN À LA POLITIQUE DE RÉSERVE MILITAIRE

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE POUR LA DÉFENSE DU TERRITOIRE ET SIGNE UNE CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DES ARMÉES

En juillet 2016, suite à la vague d'attentats terroristes qui a frappé la France, le président de la République annonce la reconstitution d'une Garde Nationale composée de réservistes et volontaires. Officiellement constituée en octobre 2016, elle regroupe les réserves opérationnelles des armées, de la gendarmerie et autres services, avec un total de 85 000 personnes.

Conscient des enjeux nationaux liés à la sécurité nationale et à la protection des populations, le conseil départemental de la Manche souhaite apporter sa contribution. C'est pourquoi la collectivité a pris la décision de conventionner avec le Ministère des Armées. Par cette convention d'une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 5 ans, le Département veut valoriser et reconnaître l'engagement civique de ses agents. Il l'a fait précédemment, par la signature d'une convention avec le SDIS 50, permettant de mieux accompagner les agents engagés en qualité de sapeurs-pompiers volontaires.

Ainsi, le Département s'engage à promouvoir le dispositif de réserve et à encourager son développement afin de faciliter la vie des agents réservistes et les aider à mieux concilier engagement professionnel, vie de réserviste et vie personnelle. Ce dispositif vise à permettre à l'armée de mobiliser avec une meilleure réactivité et disponibilité les agents départementaux lorsque cela s'avèrera nécessaire dans un délai de préavis réduit, et ce, à hauteur de 30 jours cumulés par année civile. A ce jour, 4 agents ont déjà fait part de leur volonté de s'impliquer dans cette démarche.



MARC LEFÈVRE
Président du conseil
départemental de la Manche

VÉRONIQUE BATUT
Secrétaire générale de la garde
nationale

vous convient à la signature de la convention liée à la réserve militaire,

le jeudi 15 avril à 11h à la Maison du Département à Saint-Lô,

en présence des agents réservistes

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr